

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
 Florian Wünsche
 Monica Suarez de Puga

Maire
Conseiller administratif
Conseillère administrative

Monsieur Frédéric Piguet

Président du Conseil municipal

Mesdames Bersier Julie
 Cauvin Francesca
 Chanavat Fabienne
 Kolly Thalia
 Mancini Françoise

Moro Virginie
Munier Alexandra
N'Guessan Pélagie
Raiola Laurence
Roy Lola

Messieurs

Annen Sébastien
Bösch Gaspard
Bourqui Alexandre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Iria Daniel
Knörr Stephen
Loureiro Daniel

Megally Andrew
Pidoux Fabrice
Rastello Adrien
Riat Jean-Bernard
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry

Excusé(e)s Monsieur Bickel Pierre

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Crédits budgétaires supplémentaires (DA 25-019) (DA 25-020) (DA 25-021)
6. Budget 2026 (DA 25_010)
 - budget de fonctionnement
 - fixation du taux de centimes additionnels
 - fixation du taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
 - autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts
7. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux (DA 25_011)
8. Contribution annuelle au FIDU 2026 demande d'un crédit d'engagement de CHF 578'200.- (DA 25_012)
9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 177'000.- pour la refonte du site internet de la Ville de Thônex (DA 25_013)
10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'206'000.- pour la rénovation du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin (DA 25_09)
11. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 427'000.- pour des travaux de remplacement et améliorations de l'installation technique du CAD Marcelly et des équipements de ventilation (DA 25_06)
12. Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - rénovation des courts de tennis 1 et 2 CHF 75'000.- (1/3 de CHF 225'000.-) (DA 25_016)
13. Préavis du Conseil municipal relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N°30102 « Thônex – Communaux d'Ambilly – Pièce A1 » (DA 25_017)
14. Préavis du Conseil municipal relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N°30103 « Thônex – Communaux d'Ambilly – Pièce A3 » (DA 25_018)
15. Tableau de répartition des présidents-es et vices-présidents-es pour les votations prévues en 2026 (C 25_08)

16. Motion du groupe PLR « pour la création d'un programme d'activités physiques préscolaires à Thônex » (MM 25_02)
17. Propositions du Conseil administratif
18. Propositions individuelles et questions
 - a. Propositions individuelles
 - b. Questions écrites
 - c. Questions orales
19. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h06 et souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il excuse M. Bickel, et annonce que MM. Megally, Knörr, et Ventouras arriveront plus tard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

➤ **Par 22 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 est approuvé.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Lettre reçue de Mme Vera Federici concernant les modalités de dépôt de dossier pour le chèque famille

Le Président précise que la lettre reçue expose les difficultés rencontrées par les administrés qui ne peuvent pas se présenter durant les horaires d'ouverture du guichet municipal.

M. da Silva explique qu'une réponse a déjà été adressée à Mme Federici, indiquant que les conditions d'attribution du chèque famille ont été mises en place en dehors du cadre budgétaire habituel. Il rappelle que ce dispositif est apparu en cours d'année, à la demande de la commission et à la suite d'une motion déposée au Conseil municipal, et que le projet est appelé à évoluer, notamment dans ses modalités pratiques d'inscription et de transmission des dossiers.

Changement de membre au sein du groupe Alternative

Le Président signale que Mme Cauvin sera remplacée par M. Bickel au sein de la commission Grands Projets, à compter du 4 novembre 2025.

Pétition pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex

Le Président indique, conjointement avec le Secrétaire général, qu'une réponse a été adressée à l'association pétitionnaire pour expliquer les raisons de la non-entrée en matière, ce sujet étant traité par d'autres instances.

Proposition de M. Calame pour les fondations et délégations

Le Président indique que la proposition de M. Calame a été acceptée par le Bureau.

Le Président informe donc que les délégués de certains groupes, à savoir le délégué du Conseil municipal aux éditions chênoises, le/la délégué-e au journal Le Chênois, et le délégué au Fond d'art, rédigeront un rapport après chaque séance. Ce rapport sera transmis aux chefs de groupe, avec copie à la secrétaire du Conseil municipal. Le Président précise que, lors du point « rapport de commissions » du Conseil municipal suivant, ces rapports seraient lus.

Lettre de M. Uehlinger

Le Président indique que M. Uehlinger a adressé une lettre portant sur une question formelle relative au remplacement et à l'inscription au Registre du commerce des membres de la Fondation pour le logement. Il précise que la question a été traitée par l'administration et que la réponse lui est parvenue.

Questions/remarques

M. Calame demande lecture du courrier envoyé aux pétitionnaires concernant les baignades inclusives.

Le Président donne lecture du courrier signé par lui-même et M. Niklaus.

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente nous vous informons que le Conseil municipal a décidé, dans sa séance du 30 septembre 2025, de classer la pétition susmentionnée.

Bien que soucieuse de permettre l'accès à sa piscine au plus grand nombre de personnes, la Ville de Thônex, par son Conseil municipal, a jugé que sa commission des Sports avait déjà entamé le travail d'adaptation de son règlement de la piscine municipale lors de sa séance du 2 septembre 2025.

Nous vous remercions de bien vouloir faire connaître la décision du Conseil municipal à vos co-signataires et tout en vous souhaitant la bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Mme Suarez de Puga tient à rassurer les pétitionnaires : la modification du règlement est actuellement en cours d'étude par une juriste, à l'initiative de la commission des sports, et une proposition de règlement sera présentée l'année prochaine, avant le début de la nouvelle saison.

3. Communications du Conseil administratif

M. Bruno da Silva, Maire

Retour sur la Ferme urbaine

L'édition de la Ferme urbaine s'est globalement bien déroulée, même si la météo très venteuse a entraîné l'annulation des activités du jeudi et du vendredi, avant une reprise le samedi suivant. L'événement a pu se tenir sous une forme adaptée, réduite de cinq à trois jours.

M. da Silva adresse ses remerciements à l'ensemble des équipes concernées — espaces publics, espaces verts, services culturels, police municipale et sapeurs-pompiers — pour leur engagement. Il ajoute que le rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour l'année prochaine.

Culture

M. da Silva indique avoir signé dans la matinée le premier partenariat liant Thônex au Pour-cent culturel Migros. Il précise que ce partenariat participe au renforcement de la visibilité culturelle de la commune et à la consolidation de collaborations extérieures destinées à soutenir la saison culturelle. Il se réjouit de pouvoir compter sur un appui à la fois financier et communicationnel d'importance.

Cohésion sociale

M. da Silva mentionne que les nouveaux organes de la Fondation de la jeunesse se sont réunis. Il félicite chaleureusement les personnes désignées et les volontaires qui s'engagent désormais au sein de cette fondation.

Sécurité

M. da Silva fait savoir que, contre toute attente, la commandante de la police cantonale a refusé le don de la Skoda municipale, qui ne terminera donc pas sa carrière au musée de la police. Il précise que le véhicule a été vendu au plus offrant — pour un montant inférieur à CHF 2 '000.- — et que cette solution a été validée en interne.

M. da Silva évoque ensuite ses échanges médiatiques récents avec la Conseillère d'État en charge de la sécurité, et annonce qu'un rendez-vous est fixé au 16 décembre afin de remettre la sécurité thônésienne au centre des priorités et de défendre plusieurs points de vue jusqu'à présent négligés.

M. da Silva remercie encore les services de Cohésion sociale élargie et la Police municipale, qui se sont réunis dans la journée pour partager leurs expériences et renforcer les dispositifs locaux de sécurité et de prévention. Cette rencontre a permis de consolider une dynamique collaborative positive et il se réjouit de ses retombées futures. **M. da Silva** rappelle que la récente réorganisation des dicastères vise également à rapprocher prévention et sécurité, constituant un jalon important. Un retour sera fait en commission pour assurer le suivi.

M. da Silva précise enfin que des explications ont été données concernant les motions « Renforcement de l'accessibilité numérique des services et informations communales via une application adaptée pour Thônex » et « Pour une administration moderne et inclusive ».

Mme Monica Suarez de Puga, Conseillère administrative

Développement durable

Mme Suarez de Puga explique que la commune poursuit le développement de ses installations photovoltaïques. La valeur de rachat par les SIG de l'électricité produite atteint aujourd'hui environ CHF 140'000.- par an, et une prime solaire supplémentaire de CHF 8'400.- a été versée pour les installations de 2023.

Cette politique énergétique fonctionne et continuera de porter ses fruits. **Mme Suarez de Puga** annonce également la poursuite de la pose de panneaux sur deux bâtiments supplémentaires.

Bicyclogue

Mme Suarez de Puga signale que le service du bicyclogue se tiendra prochainement à la place Graveson afin de réparer les vélos, tout en rappelant que des réparations peuvent aussi s'effectuer au magasin de Belle-Terre. Elle précise que cette présence accrue permet d'élargir l'offre en matière de mobilité douce.

Robin des Watts

Mme Suarez de Puga indique que, l'année prochaine, cinq classes totalisant 95 élèves suivront le programme « Robin des Watts », centré sur l'alimentation, et qu'il permettra de créer trois cuisines scolaires au Burkina Faso. Elle mentionne qu'un appui financier de CHF 6'500.- a été sollicité pour soutenir cette action.

Saunas

Mme Suarez de Puga informe que des saunas ont été installés sur les terrains de la piscine et invite tout un chacun à en profiter, avec réservation directement sur le site.

M. Florian Wünsche, Conseiller administratif

Restaurant scolaire de l'école Jeandin

M. Wünsche annonce que le restaurant scolaire de l'école Jeandin rouvrira au début du mois de janvier 2026. Il rappelle que la réouverture, initialement prévue en novembre, a été retardée en raison d'un problème de livraison des fenêtres.

Fondation du logement

M. Wünsche rappelle qu'il avait formulé en octobre dernier une demande formelle auprès du Bureau de la Fondation du logement afin d'organiser une transition permettant la transmission des informations nécessaires au nouveau bureau, en vue de janvier 2026. Il indique que le Bureau a refusé cette requête en invoquant le secret de fonction, qui empêcherait la tenue d'une telle séance de transition. **M. Wünsche** explique leur avoir adressé un nouveau courrier le 12 novembre dernier, citant un article des statuts de la Fondation et rappelant qu'un magistrat président peut être réputé démissionnaire. Évoquant la soirée prévue avec les membres du Conseil et du Bureau, il estime qu'il était opportun de laisser à ces derniers le soin de remercier l'actuel président pour ses années de service. **M. Wünsche** indique avoir fixé sa date de prise de fonction au 27 novembre.

M. Wünsche donne lecture de la dernière réponse du 20 novembre.

M. Wünsche exprime l'espoir de clore ainsi cet épisode de transition. Il dit avoir proposé la tenue d'un « bureau de transition », puisqu'il sera Président dès le 27 novembre, tandis que le vice-président et la secrétaire demeureront en fonction jusqu'au 31 décembre. Cela lui permettra d'obtenir les informations nécessaires, avant de convoquer le nouveau Conseil de fondation en toute sérénité.

Le Président annonce qu'à 23h, le Conseil passera directement à l'examen des points 13 et 14 de l'ordre du jour, en raison d'un délai légal, avant de poursuivre avec le point 17 relatif aux « propositions du Conseil administratif ».

4. Rapports des commissions

- **M. F. Cauvin, présidente de la commission Jeunesse**

La séance du 2 octobre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025
2. Présentation du service de la cohésion sociale
3. Perspectives pour la politique de la jeunesse à Thônex
4. Planification des travaux et auditions relatifs à l'initiative « +150 places de crèche à Thônex »
5. Divers

Mme Cauvin indique que la commission Jeunesse s'est réunie à deux reprises, dont une première fois le 2 octobre. Elle rapporte que M. da Silva y a présenté la nouvelle structure de son dicastère dès 2026, intégrant les domaines jeunesse, enfance et écoles. Il a aussi évoqué l'engagement prévu d'une nouvelle personne pour la prévention jeunesse ainsi que d'une autre pour le case management. Enfin, M. da Silva a également annoncé sa participation au GIAP en tant que représentant de l'ACG.

Mme Cauvin explique également qu'une étude menée par la HES sur la politique de l'enfance 0-12 ans va démarrer, dans le but de construire une politique cohérente, parallèlement à la future politique jeunesse prévue pour la période 2024-2025. En outre, la Maison des quartiers dispose désormais d'un contrat de prestation et d'une convention de mise à disposition finalisés — documents disponibles sur CMnet — ce qui rend plus transparentes et plus stables les relations entre la Maison des quartiers et la commune, un travail conclu positivement.

Séance du 6 novembre 2025 :

1. Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2025
2. Audition de Madame Marielle Kunz, Cheffe du Service d'autorisations et de surveillance de l'accueil de jour (DIP)
3. Question des participant-e-s
4. Audition de Madame Sophie Demaurex, Directrice du Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour AFJ RHÔNE-SUD.
5. Questions des participant-e-s
6. Évolution de la prise en compte de l'IN communale " +150 places de crèches à Thônex"
7. Prochaines séances
8. Divers

Mme Cauvin poursuit en indiquant que deux auditions ont été menées : celle de Mme Marielle Kunz, directrice du SASAJ, chargé de l'autorisation et de la surveillance des lieux de petite enfance, ainsi que celle de Mme Demaurex, responsable d'un groupement intercommunal pour l'accueil de jour à Onex, Confignon, Bernex et Lancy.

Mme Cauvin souligne que dans ces communes, les accueillantes sont engagées directement par la collectivité, ce qui constitue, selon elle, une avancée significative. Elle qualifie ce modèle intercommunal d'inspirant.

Mme Cauvin ajoute que Mme Kunz a exposé l'accompagnement que le canton peut offrir pour la création de structures d'accueil, tant sur le plan financier qu'institutionnel ou encore pour l'engagement de personnel. Elle précise enfin que les présentations réalisées dans ce cadre seront mises en ligne sur CMnet.

- **Mme P. N'Guessan présidente de la commission cohésion sociale**

La séance du 7 octobre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

9. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025
10. Présentation du service de la cohésion sociale
11. Perspectives pour la cohésion sociale 2025-2030
12. Divers

Mme N'Guessan explique que la commission s'est réunie à quatre reprises : une première fois le 7 octobre, suivie de trois séances supplémentaires consacrées à l'examen de dossiers et à l'attribution de subventions aux associations.

La séance du 7 octobre s'est déroulée en présence du Conseiller administratif, M. da Silva, de la responsable de service, Mme Dahan ainsi que de huit commissaires. Elle précise que l'approbation du PV du 15 avril a été reportée. **Mme N'Guessan** indique que deux présentations ont été faites : Mme Dahan a rappelé les missions du service de la cohésion sociale — améliorer les conditions de vie des habitants et promouvoir le vivre-ensemble — tandis que M. da Silva a présenté la fusion du dicastère école-jeunesse avec la cohésion sociale, créant un continuum 0-25 ans destiné à assurer un suivi plus cohérent, notamment pour les familles.

Mme N'Guessan ajoute que les perspectives 2025-2030 ont été discutées, Mme Dahan présentant la planification stratégique pour la petite enfance et l'enfance. Elle souligne que les travaux porteront en 2025 et 2026 sur la continuité de la politique jeunesse, déjà source d'une meilleure connaissance des besoins des jeunes thônésiens. La séance s'est terminée sans divers à 20h33.

La séance du 16 octobre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2025
2. Présentation de la FGC (50 minutes) par Florian Tissot
3. Présentation des projets FGC
4. Analyse des dossiers
5. Divers

Mme N'Guessan indique que la séance s'est tenue en présence de M. da Silva, de Mme Dahan, d'un invité et de huit commissaires.

Mme N'Guessan rapporte que l'approbation du PV du 7 octobre a été adoptée par trois voix pour et trois abstentions. Elle précise qu'une présentation de la FGC a été faite par M. Tissot, qui a exposé ses missions et projets. Les discussions ont porté sur la visibilité des financements genevois et suisses dans les pays bénéficiaires, limitée par les risques sécuritaires, notamment au Burkina Faso, ainsi que sur le rôle positif de la FGC dans l'aide internationale. **Mme N'Guessan** ajoute que les projets gérés par la FGC ont ensuite été examinés, les discussions portant sur leur durée, leur financement, ainsi que sur les thématiques de la corruption, des violences de genre et de l'égalité. Elle signale que cinq associations ont été sélectionnées, chacune recevant CHF 14'000.- pour un budget total de CHF 75'000.-. En l'absence de divers, la séance s'est terminée à 20h06.

La séance du 28 octobre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025 et du 16 octobre 2025
2. Examen des dossiers et attribution des aides sociales et humanitaires
3. Divers

Mme N'Guessan poursuit en indiquant que cette séance s'est tenue en présence de M. da Silva, de Mme Dahan et de cinq commissaires. Elle précise que les PV du 15 avril et du 16 octobre ont été approuvés. Le point relatif aux objectifs de développement durable pour la FGC a été reporté. **Mme N'Guessan** explique que la séance a permis de valider les actions en faveur de la jeunesse pour un montant total de CHF 30'000.-, ainsi que les aides humanitaires à l'étranger — les « coups de cœur » — et les aides sociales sur le canton pour un budget de CHF 110'000.-. Elle rappelle que les dossiers avaient été analysés le 9 octobre lors d'une réunion regroupant un commissaire par parti. En l'absence de divers, la séance s'est close à 20h00.

• **M. F. Piguet, président de la commission Grands Projets**

La séance du 14 octobre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 août 2025
2. Projet Urbain : Planification, mandat d'études parallèles et optimisation
3. Dossier de PLQ : (Plans, règlement et rapport explicatif, CET-SDE-NIE)
4. Procédure : Préavis du Conseil administratif, enquête publique, traitement des observations et préavis du Conseil municipal
5. Divers

Le Président, M. Piguet, rapporte que les commissaires ont débuté la séance par une visite du site de Belle-Terre, accompagnés d'invités et des trois Conseillers administratifs. Il indique que trois exposés ont été présentés :

- un exposé historique retraçant la conception du projet depuis 2014,
- une présentation sur l'optimisation du projet depuis 2022, insistant sur la porosité du quartier et la création d'arcades en rez-de-chaussée pour améliorer la qualité de vie,
- un exposé sur les aspects réglementaires des deux PLQ, concernant les pièces A1 et A3.

Le Président explique que les commissaires ont posé leurs questions, mais qu'aucune décision n'a été prise ce jour-là, le vote du préavis ayant été reporté au 4 novembre. Il précise que le rapport sera transmis ultérieurement.

- **M. Germann président de la commission développement durable**

La séance du 6 novembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 8 avril 2025 (urbanisme, développement durable, agenda 21)
2. Présentation du service
3. Présentations sur la transition énergétique
4. Bilan de l'année 2024 de la consommation et de la production des bâtiments communaux
5. Analyse des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux
6. La Manivelle: présentation et état de situation
7. Divers

M. Germann explique que la séance a donné lieu à plusieurs présentations. Une première intervention a porté sur le nouveau dicastère communal dédié au développement durable et aux projets thônésiens. Il indique que le bilan énergétique 2024 des bâtiments communaux a ensuite été présenté, mettant en lumière les mesures déjà engagées pour atteindre les objectifs de transition énergétique. **M. Germann** précise qu'une analyse des installations photovoltaïques a été exposée, complétant les informations déjà évoquées par Mme Suarez de Puga. Une présentation de « La Manivelle », bibliothèque d'objets, a également été faite. **M. Germann** ajoute que, dans les divers, Mme la Conseillère administrative a invité les commissaires à prendre connaissance du concept cantonal du développement durable, destiné à servir de base de référence pour définir les priorités et établir une feuille de route. Une prochaine réunion permettra de compléter ce document.

- **M. G. Saudan président de la commission des finances**

La séance du 11 novembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2025

M. Saudan indique que le procès-verbal du 30 octobre a été refusé par une voix contre et cinq abstentions. Il précise que la séance s'est terminée à 23h25.

- **M. S. Thomas président de la commission espaces publics**

La séance du 13 novembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025
2. Présentation de la 2^{ème} étape des aménagements du cimetière

3. Point relatif aux zones de verdure
4. Divers

M. Thomas explique que la commission s'est réunie le 13 novembre, débutant par une visite du cimetière afin de constater l'avancement des travaux de la première phase. Il indique que la séance s'est poursuivie en salle Louis-Valencien, où le PV du 15 avril a été approuvé. Il rapporte que la phase 2 des aménagements du cimetière a été présentée, puis que la commission a examiné les préavis liés au point relatif aux zones de verdure. Il précise que les commissaires ont émis plusieurs préavis favorables :

- la poursuite des travaux de la phase 2 (à l'unanimité),
- le déplacement du portail du funérarium,
- l'usage du végétal pour le sol (à l'unanimité),
- le choix du deuxième type de columbarium (4 voix roses, 2 voix gris/noir et 1 abstention).

La commission a terminé ses travaux à 20h30.

• Commission des sports

Enfin, **M. da Silva** explique que le PV de la dernière séance de la commission des sports n'a pas encore été publié.

5. Crédits budgétaires supplémentaires (DA 25-019) (DA 25-020) (DA 25-021)

Le Président donne la parole à Mme Suarez de Puga, Conseillère administrative déléguée aux finances.

Mme Suarez de Puga explique que cet objet consiste à proposer l'utilisation d'un excédent budgétaire prévisionnel des comptes 2025 afin de procéder à des amortissements extraordinaires sur trois montants. Le premier concerne l'école Adrien-Jeandin, pour laquelle subsistait depuis 2008 un solde de CHF 259'156.- relatif à la rénovation de la salle de gymnastique ; l'idée est d'amortir CHF 129'578.-. **Mme Suarez de Puga** poursuit en ajoutant que le second amortissement porte sur l'école du Bois-des-Arts, pour un crédit voté de CHF 1'051'593.-, et que le troisième concerne le CSSM pour la construction de la patinoire, dont le solde à amortir s'élève à CHF 279'785.-.

Mme Suarez de Puga résume que le total des trois crédits atteint CHF 1'590'534.-, et que leur amortissement sera possible si les comptes 2025 le permettent. Elle précise que les amortissements ont été scindés en trois points distincts afin de s'adapter à la situation comptable de l'exercice. Elle souligne qu'une telle opération permettrait de réduire le budget de fonctionnement et de générer une économie de CHF 595'294.- sur le budget prévisionnel 2026. **Mme Suarez de Puga** invite donc les membres du Conseil à voter favorablement ces trois délibérations.

M. Saudan, président de la commission des finances, confirme que les trois crédits supplémentaires ont été acceptés à l'unanimité par sa commission.

Le Président constatant l'absence de questions ou de remarques, sollicite la lecture des trois dispositifs de délibérations par M. Thomas.

Délibération

Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 259'156.-
pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2025

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'augmentation de la charge des amortissements dans le budget de fonctionnement pour les années à venir,
- Vu les investissements prévus au plan des investissements 2025 et les années suivantes et les nouvelles charges d'amortissements qui en découleront,
- Vu l'impact de cet amortissement complémentaire, à savoir une diminution des charges d'amortissement sur les budgets de fonctionnement de la Commune de 2026 à 2027,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances et travaux, bâtiments du 11 novembre 2025

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour et 2 abstentions,

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la rénovation de la salle de gymnastique, de la chaufferie et du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin, (crédit voté en 2008, avec un amortissement de 2008 à 2027) pour un montant de CHF 259'156.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire, dans les comptes 2025, sur la rubrique comptable 217.383 amortissements complémentaires du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 259'156.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ou des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Délibération

Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 1'051'593.-
pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2025

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'augmentation de la charge des amortissements dans le budget de fonctionnement pour les années à venir,
- Vu les investissements prévus au plan des investissements 2025 et les années suivantes et les nouvelles charges d'amortissements qui en découleront,

- Vu l'impact de cet amortissement complémentaire, à savoir une diminution des charges d'amortissement sur les budgets de fonctionnement de la Commune de 2026 à 2027,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances et travaux, bâtiments du 11 novembre 2025

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour et 2 abstentions,

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de l'École du Bois-des-Arts (crédit voté en 1997, avec un amortissement de 1998 à 2027), pour un montant de CHF 1'051'593.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire., dans les comptes 2025, sur la rubrique comptable 217.383 amortissements complémentaires du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'051'593.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ou des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

M. Annen se récuse pour le vote suivant à la demande de son employeur.

Délibération

Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 279'785.-
pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2025

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'augmentation de la charge des amortissements dans le budget de fonctionnement pour les années à venir,
- Vu les investissements prévus au plan des investissements 2025 et les années suivantes et les nouvelles charges d'amortissements qui en découleront,
- Vu l'impact de cet amortissement complémentaire, à savoir une diminution des charges d'amortissement sur les budgets de fonctionnement de la Commune de 2026 à 2027,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances et travaux, bâtiments du 11 novembre 2025

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 4 abstentions,

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de la patinoire du CSSM (crédit voté en 1997, avec un amortissement de 1998 à 2027), pour un montant de CHF 279'785.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire, dans les comptes 2025, sur la rubrique comptable 341.383 amortissements complémentaires.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 279'785.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ou par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6. Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme Suarez de Puga indique que le taux de centimes additionnels reste fixé à 44 centimes pour 2026 et ne subira donc aucune modification. Elle présente ensuite le budget 2026 du Conseil administratif et explique que plusieurs éléments marquants influencent son évolution.

Mme Suarez de Puga souligne que les dépenses connaissent une croissance de 2,97 %, la plus modérée depuis 2016. Elle précise que les augmentations les plus notables concernent les amortissements liés aux réalisations achevées en 2025, inscrits au budget 2026 pour CHF 281'000.-, ainsi que les dédommagements liés à la petite enfance : l'ouverture de la halte-garderie et de La Parenthèse en 2025 engendrent en effet une charge supplémentaire de CHF 702'000.-. Elle ajoute que les cotisations du GIAP augmentent de CHF 133'000.- et celles du SIS de CHF 115'000.-, sans marge de manœuvre possible pour en réduire la portée.

Mme Suarez de Puga poursuit en indiquant que les intérêts de la dette devraient progresser de CHF 141'000.-, les emprunts arrivant à échéance étant désormais contractés à des taux plus élevés qu'autrefois, la période des taux nuls ou négatifs étant révolue. **Mme Suarez de Puga** relève toutefois que les charges de personnel diminueront en 2026, notamment en raison des départs à la retraite de plusieurs collaborateurs, remplacés par de nouvelles personnes entrant à des conditions salariales inférieures, ce qui permet une baisse de CHF 192'000.-. **Mme Suarez de Puga** souligne que les charges sont maîtrisées grâce au travail conjoint du Conseil administratif, de l'administration et des services.

Mme Suarez de Puga complète sa présentation en rappelant que les recettes de la commune, estimées à CHF 50'000'000.-, progresseront de 2,29 %, notamment en raison de la hausse attendue des revenus fiscaux des personnes physiques. Elle précise que les prévisions de l'AFC étant systématiquement prudentes, le Conseil administratif a choisi de les majorer de CHF 1'700'000.-, estimant ce montant plus réaliste. Elle observe que les revenus issus des personnes physiques progressent fortement, tandis que ceux issus des personnes morales diminuent, en lien avec une conjoncture économique défavorable. Elle note toutefois que Thônex étant peu dépendante des recettes des personnes morales, l'impact reste modéré.

Mme Suarez de Puga mentionne que les recettes provenant de la péréquation financière intercommunale augmentent également, pour atteindre plus de CHF 7'000'000.-, reflétant le mécanisme de solidarité entre communes. Elle ajoute que les recettes du FIA progressent aussi de CHF 115'000.-, notamment en lien avec les travaux sur l'avenue de Thônex.

Mme Suarez de Puga commente ensuite les graphiques relatifs à l'évolution des dépenses et des recettes, affirmant que le budget, bien que prudent, reste maîtrisé malgré les incertitudes économiques et démographiques. Elle rappelle que la LIPP votée en 2024 a entraîné une baisse des recettes fiscales équivalente à deux centimes, sans hausse imposée par la commune, la réduction étant une décision cantonale. **Mme Suarez de Puga** souligne que certains travaux spéciaux ont été mis en attente, le Conseil administratif souhaitant réévaluer les priorités en cours d'année.

Mme Suarez de Puga détaille les graphiques montrant l'évolution des charges entre 2025 et 2026 : légère diminution des charges de personnel, hausse des charges d'exploitation en lien avec la croissance démographique, progression des amortissements liés aux investissements récents et hausse des charges financières due à l'endettement. Elle rappelle que la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur les subventions obligatoires versées à divers fonds. **Mme Suarez de Puga** commente ensuite la répartition du budget par habitant, soulignant qu'une diminution des amortissements réduirait mécaniquement les investissements futurs et, à terme, la qualité des infrastructures.

Puis, **Mme Suarez de Puga** expose l'évolution des charges depuis 2022 : augmentation continue des charges de personnel, d'exploitation et de biens et services, et hausse marquée des amortissements en 2024 en raison des nouveaux quartiers construits. Les transferts et subventions augmentent également, sans marge de réduction possible. Les graphiques relatifs aux recettes montrent que la commune dépend très majoritairement des revenus fiscaux des personnes physiques, tandis que ceux des personnes morales diminuent, avec toutefois un impact limité. La péréquation intercommunale, renforcée depuis 2024, place Thônex parmi les communes bénéficiaires, contribuant à stabiliser son budget.

Mme Suarez de Puga rappelle que les budgets sont élaborés à partir des données transmises par l'AFC et que, jusqu'ici, la commune a systématiquement eu de bonnes surprises aux comptes, les revenus réels dépassant les estimations. Ainsi, bien que le budget 2025 affichait un déficit prévisionnel de CHF 2'500'000.-, les comptes devraient se conclure positivement à hauteur de CHF 1'800'000.-.

Mme Suarez de Puga commente également les graphiques relatifs aux investissements depuis 2017, marqués par les pics liés aux nouveaux quartiers, et indique que les investissements à venir nécessiteront un recours accru à l'emprunt, donc à une dette plus coûteuse.

Mme Suarez de Puga détaille enfin la nature des investissements : aménagements de l'espace public, travaux sur les bâtiments, aménagements routiers, investissements divers, collecteurs et séparatifs.

M. Saudan, Président de la commission finances, donne son rapport.

La demande de diminution de 10 % des prestations de nettoyage a été refusée par le président de la commission des finances à la suite du vote des commissaires par 3 oui, 3 non et 2 abstentions.

La demande de suppression d'une ligne budgétaire dans le dicastère des sports a été acceptée par 4 oui et 3 non (absence temporaire d'une commissaire).

La demande de suppression d'une ligne budgétaire pour le dicastère de la promotion économique a été acceptée par 4 oui et 3 non (absence temporaire d'une commissaire).

La demande de diminution de CHF 10'000.- du poste des actions en faveur de la jeunesse a été acceptée par le président de la commission des finances à la suite du vote des commissaires par 3 oui, 3 non et 1 abstention (absence temporaire d'une commissaire).

La fixation du taux de centimes additionnels inchangé à 44 a été acceptée à l'unanimité.

La fixation du taux additionnel à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens a été acceptée à l'unanimité.

L'autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts a été acceptée à l'unanimité.

Le budget de fonctionnement, qui présente un déficit de CHF 2'783'500.- a été accepté par 5 voix et 3 abstentions.

Discussion sur le budget

M. Boux de Casson indique que le groupe PLR formule cinq propositions d'amendement.

Mme Mancini précise que le premier amendement concerne le poste 022.30 relatif aux dépenses salariales, charges patronales et couvertures d'assurance pour un montant de CHF 4'197'672.-. Elle indique que ce poste correspond au recrutement de trois personnes : un juriste à 100 % en remplacement du sous-secrétaire général précédemment employé à 50 %, un rédacteur à 60 %, et un assistant RH à 80 %. **Mme Mancini** précise que le PLR comprend la nécessité d'internaliser un juriste, mais regrette que l'administration ait publié l'offre un mois plus tôt sans attendre l'aval du Conseil municipal.

Mme Mancini ajoute que le PLR émet des réserves quant à la création d'un poste RH, estimant que la rédaction des cahiers des charges, tâche ponctuelle et sensible, devrait être confiée à un conseiller externe afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts. Elle propose également que le Conseil administratif envisage une refonte des statuts du personnel, datant de 1989.

Concernant le poste de rédacteur, **Mme Mancini** observe que celui-ci serait destiné à accompagner le nouveau site internet, qui ne sera toutefois pas opérationnel avant fin 2026. Elle estime donc plus judicieux d'attendre de mieux cerner les besoins réels. Elle transmet également l'étonnement du PLR quant à la demande de recrutement d'une quatrième personne pour le guichet, alors que l'administration devait permettre aux habitants de remplir les tâches administratives via internet. **Mme Mancini** indique toutefois que le PLR ne déposera pas d'amendement relatif à ce sujet.

M. Boux de Casson conclut qu'il est proposé de réduire les charges de CHF 130'000.-

M. da Silva souligne qu'un amendement correspond à une ligne et à un chiffre précis, et demande donc si les CHF 130'000.- mentionnés couvrent les deux postes visés. **M. Boux de Casson** confirme que le PLR souhaite réduire le poste 022.30 de CHF 130'000.-.

M. Calame demande quels postes le PLR souhaite précisément supprimer. **Mme Mancini** répond qu'il s'agit des postes RH et du poste de rédacteur.

Concernant le poste de juriste, **M. da Silva** clarifie qu'une publication d'offre d'emploi ne conditionne pas un engagement et qu'un poste disparaît si le budget correspondant est retiré. Il précise donc qu'aucune contrainte ne s'impose au Conseil administratif concernant ce poste.

[21h26] arrivée de M. Knörr.

M. Calame estime que le PLR introduit des sujets non traités en commission et souhaite disposer de la liste complète des amendements avant de poursuivre le débat.

M. Boux de Casson résume alors l'ensemble des propositions du PLR, totalisant une diminution globale de CHF 200'000.-. Il détaille les ajustements souhaités, soient :

- Lignes 579.30 (dépenses salariales charges patronales et couverture d'assurance du personnel) : le PLR demande CHF 147'005.- en moins.
- Ligne 549.9.36 (crèches) : le PLR suggère un point 4 « participation aux frais d'exploitation d'une crèche privée » pour CHF 250'000.- supplémentaires.
- Ligne 779.2.363 (La Manivelle, subvention de fonctionnement) : le PLR demande à ramener ce budget à CHF 70'000.-, soit une baisse de CHF 40'000.-.
- Ligne 029.314 (immeubles administratifs, entretien bâtiments) : le PLR propose un budget de CHF 256'000.-, soit CHF 20'000.- en moins.
- Ligne 112.313 (budgets de fonctionnement des contrôleurs de stationnement) : le PLR demande à ramener le budget de CHF 320'000.- à CHF 0.-.
- Ligne 112.30 (dépenses salariales) : le PLR demande à remettre un budget de CHF 250'000.- pour ce poste.
- Ligne 112.311 (acquisition de matériel) : le PLR demande à passer de CHF 2'500.- à CHF 3'000.-
- Indemnités nettoyage des uniformes : le PLR demande à passer de CHF 100.- à CHF 1'800.-.

M. da Silva exprime son regret quant à la situation, rappelant que les séances cumulées ont duré plus de neuf heures, sans qu'un seul amendement du PLR n'ait été présenté auparavant, alors même qu'il s'agit d'un parti majoritaire. Il estime que cette manière de procéder place le service financier dans une situation délicate et juge la démarche évitable.

M. Saudan, en tant que président de la commission des Finances, souligne également le temps consacré par tous aux séances préparatoires. Il indique que trois amendements avaient été déposés en commission mais aucun par le PLR, qui en présente maintenant six. Il interroge le but de cette démarche.

M. Calame déplore cette façon de procéder, estimant qu'elle donne un message négatif aux autres Conseillers municipaux en contournant le travail de commission. **M. Calame** demande officiellement un renvoi en commission.

Mme Mancini répond au nom de son groupe, expliquant que le PLR souhaite que les postes évoqués soient engagés à titre auxiliaire pendant deux ans, le temps de retravailler les statuts et d'identifier les besoins réels.

M. Boux de Casson affirme qu'il lui a souvent été dit que les débats pouvaient se tenir en plénière ; il regrette que cela soit aujourd'hui contesté alors qu'il s'agit de la séance la plus importante de l'année.

Le Président invoque l'article 48, rappelant qu'un renvoi en commission peut être demandé et doit être soumis au vote. Il estime que tous doivent disposer des informations nécessaires et juge raisonnable de renvoyer les amendements afin de permettre une préparation adéquate. Il met la demande au vote.

➤ **La proposition de renvoi est acceptée par 14 voix pour, 1 abstention et 8 voix contre. Le débat aura donc lieu lors de la prochaine commission en décembre.**

Mme Moro précise que les amendements n'ont aucune obligation d'être formulés par écrit et qu'une présentation orale est admise. Elle demande toutefois que les documents nécessaires soient transmis de manière complète et transparente avant la commission. Elle indique que la grille de statuts n'étant pas publiée, le chiffre est rendu difficile.

M. Knörr rappelle qu'historiquement, les amendements n'étaient remis qu'au président pour permettre le vote. Il indique qu'il transmettra ses amendements au service financier mais qu'il n'a pas l'obligation de les fournir par avance à tous les conseillers.

7. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux

M. Saudan, président de la commission des Finances, indique que les indemnités allouées aux Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux ont été acceptées telles que présentées dans le budget, et ce, à l'unanimité.

M. Knörr fait remarquer que ce point fait partie intégrante du budget, lequel a été renvoyé en commission ; il s'interroge donc sur la possibilité de voter cette délibération malgré ce renvoi. **M. da Silva** répond que, de manière générale, il demeure possible de voter ce point indépendamment du reste du budget.

M. Rastello intervient à son tour et relate avoir, durant la campagne municipale, que les conseillers municipaux percevaient des jetons de présence. Il indique n'avoir trouvé aucune information précise à ce sujet, à l'exception du projet de budget 2025 qui mentionnait uniquement le montant global. Dans un souci de transparence, il estime utile que ces données soient mieux explicitées.

Mme Suarez de Puga communiquera ces informations lors du prochain Conseil municipal, précisant qu'elle ne dispose pas encore des chiffres définitifs pour 2025.

M. Saudan complète en rappelant que le budget comporte deux lignes distinctes : les jetons de présence des Conseillers municipaux, pour un montant de CHF 102'000.-, et ceux des Conseillers administratifs, pour un montant de CHF 305'920.-.

M. Da Silva ajoute que l'indemnité individuelle est de CHF 120.- par conseiller municipal, majorée après deux heures de séance, et qu'elle s'élève à CHF 140.- pour les présidences.

M. Rastello conclut en rappelant que la rémunération dépend aussi du nombre de commissions dans lesquelles chaque élu siège ; il réitère sa demande afin que ces chiffres soient disponibles publiquement, toujours dans un objectif de transparence envers les administrés.

[21h42] arrivée de M. Ventouras.

M. Loureiro donne lecture du dispositif de la délibération :

Délibération

fixation du montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs
et Conseillers municipaux

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2026,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 11 novembre 2025

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour et 1 abstention,

1. De fixer pour 2026, le montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs à CHF 305'920.-,
2. De fixer pour 2026, le montant des jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux CHF 102'000.-,
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2026 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

8. Contribution annuelle au FIDU 2026 demande d'un crédit d'engagement de CHF 578'200.-

Mme Suarez de Puga, Conseillère administrative déléguée aux finances, indique que cette demande de crédit d'engagement est purement formelle, la Ville de Thônex n'ayant aucun levier sur cette contribution obligatoire au FIDU 2026. Elle invite dès lors l'assemblée à l'accepter pour le bon fonctionnement des procédures.

M. Saudan, président de la commission finances, indique que la contribution a été acceptée à l'unanimité.

M. Thomas procède à la lecture du dispositif de la délibération.

Versement annuel au FIDU demande d'un crédit
d'engagement de CHF 578'200.-

- Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
- Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;
- Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;
- Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 578'200.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements rubrique (0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2027.

9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 177'000.- pour la refonte du site internet de la Ville de Thônex

M. da Silva, Maire, indique que la mise à jour du site constitue une priorité, celui-ci étant la principale interface avec la population. L'objectif est d'en faire un outil plus réactif, permettant de développer des prestations en ligne sans priver les habitants de la possibilité d'effectuer leurs démarches au guichet. L'expérience montre que cette flexibilité est appréciée et contribue également à simplifier la transmission des dossiers.

M. da Silva souligne que le site, âgé de près de dix ans, arrive au terme de ses capacités en matière de fluidité. Le crédit sollicité vise à finaliser le financement des travaux engagés depuis deux ans. **M. da Silva** se réjouit de pouvoir mener ce projet à bien et procéder à son inauguration.

M. Saudan, président de la commission finances, indique que la demande a été acceptée par 5 oui et 3 abstentions.

Mme Suarez de Puga complète les propos de M. da Silva en précisant que l'objectif est de rendre le site plus accessible, notamment pour les demandes de subventions, et de disposer d'un agenda plus communicatif, qui pourra à terme être corroboré avec d'autres agendas cantonaux.

Mme Chanavat procède à la lecture de la déclaration du groupe Le Centre – Vert'libéraux.

*Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,
Cher public,*

Au nom de notre groupe politique, nous souhaitons saluer l'investissement prévu pour la refonte du site internet de la ville de Thônex. Ce projet représente une étape essentielle pour offrir à la population une plateforme moderne et intégrée, accessible en continu et utile aussi bien au public qu'à l'administration.

Il viendra compléter de manière pertinente les prestations du guichet communal physique qui demeure un point d'accès important pour la population, en particulier pour les seniors. La présentation faite en commission a confirmé l'importance de ce chantier. Les débats ont mis en lumière plusieurs points d'attention que nous souhaitons réitérer ici :

- La participation active des services communaux à l'élaboration d'un cahier des charges précis afin de limiter les imprévus.*
- Le respect strict du budget de développement prévu.*
- La prise en compte dans le design et l'ergonomie du nouveau site des publics moins à l'aise avec le numérique.*
- Une digitalisation réelle et complète des fonctionnalités proposées (par exemple, le système de réservation de salle devrait permettre au public d'être autonome de la consultation à la réservation, voire même jusqu'au paiement).*
- L'intérêt d'une mise en œuvre progressive des fonctionnalités afin de permettre les ajustements nécessaires au fur et à mesure à ces fonctionnalités.*

Nous remercions la ville de Thônex pour cette démarche et exprimons notre soutien à une modernisation qui renforcera la qualité du service public et la relation entre la commune et ses habitantes et habitants.

M. Thomas demande où se situe la commune par rapport aux autres en matière de numérisation, celle-ci étant, selon lui, inévitable et nécessaire à l'échelle cantonale.

M. da Silva indique que, par rapport aux autres communes, Thônex est en retard : le site n'est pas à jour et ne propose pas les fonctionnalités désormais usuelles, telles que les e-démarches, les réservations ou la consultation en ligne, présentes dans la majorité des communes. Les retours du SIACG confirment que, sans être dans une situation critique, la commune n'est pas en avance. Le site génère encore beaucoup de traitements papier qui pourraient être évités. **M. da Silva** précise que la modernisation prévue ne remet pas en cause le guichet physique, qui demeure un complément indispensable.

Mme Moro, pour le groupe PLR, indique soutenir le projet. Elle rappelle avoir déposé une motion en faveur d'une administration moderne et sollicite l'intégration d'éléments liés notamment à l'inclusivité.

M. da Silva précise que ces aspects n'apparaissent pas dans les communications du Conseil administratif, mais qu'ils sont abordés dans divers points de situation, en l'absence de commission dédiée.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 177'000.- pour la refonte du
site internet de la Ville de Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le site actuel de la Ville de Thônex ne répond plus aux besoins des citoyens ni aux exigences de l'administration,
- Attendu qu'il est peu intuitif et peu ergonomique et nécessite donc une refonte complète afin de l'améliorer, le moderniser et d'intégrer de nouveaux outils numériques,
- Vu les enjeux et les objectifs de ce projet qui vise à créer un site clair, moderne et fonctionnel autour de cinq axes principaux :
 - Réorganisation de l'architecture de l'information
 - Amélioration de la responsivité
 - Mise en place d'un guichet administratif en ligne (eAdmin)
 - Optimisation du design et de l'ergonomie
 - Synthèse et réécriture des contenus
- Attendu que ce projet a été programmé en différentes phases,
- Vu l'estimatif de prix sollicité par le service communication pour cette refonte et les coûts annuels induits évalués en tenant compte de l'amortissement d'un montant total de CHF 59'700.-
- Vu l'exposé des motifs élaboré par le service communication,

- Vu le préavis positif de la commission des finances du 11 novembre 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour et 1 abstention,

1. D'accepter la mise en œuvre du projet de refonte du site internet de la Ville de Thônex.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 177'000.- TTC.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 177'000.- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3320.330, dès la finalisation du projet énoncée sous point 1, dès la mise en service attendue pour janvier 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 177'000.-, afin de permettre l'exécution de ce projet.

10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'206'000.- pour la rénovation du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin (DA 25 09)

M. Florian Wünsche, Conseiller administratif délégué aux travaux et aux bâtiments, indique que le défaut structurel constaté dans le restaurant scolaire nécessitait une intervention immédiate. Il précise qu'il n'était pas envisageable d'attendre le passage au Conseil municipal pour solliciter un crédit, ce qui a conduit à recourir à la clause d'urgence afin d'assurer la mise en conformité des locaux. Il souligne que cette situation conduit, de manière inhabituelle, à présenter le montant total en fin de travaux.

Mme Bersier, présidente de la Commission des travaux et bâtiments, indique que la commission a approuvé le préavis par 7 voix favorables et 1 abstention.

M. Saudan, président de la Commission des finances, indique que la commission a validé le préavis à l'unanimité.

M. Calame relève que le solde relatif à l'ancien bâtiment apparaît dans les considérants, mais pas dans les points de la délibération, et s'interroge sur l'opportunité d'ajouter un point 6 visant à amortir exceptionnellement ce solde.

M. Wünsche précise que cet élément est inclus dans le montant complémentaire, raison pour laquelle il ne figure pas dans l'ordre du jour. À la suite de ces explications, **M. Calame** renonce à sa demande.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'206'000.- pour la rénovation
du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le constat d'une anomalie dans la structure du bâtiment du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin, situé sur les parcelles 3868 et 3928 de Thônex, en zone de développement,
- Vu le résultat de l'expertise exécutée et les anomalies structurelles graves constatées, pour des raisons de sécurité, l'accès au restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin a dû être interdit et des mesures d'urgence provisoires de sécurité ont été mise en place,
- Vu la demande de la Commune de Thônex de pouvoir faire application de l'article 48, lettre m de la LAC, qui a été approuvée par le Département des institutions, afin que le Conseil administratif puisse prendre les mesures provisionnelles dont l'urgence était commandée par les intérêts de la Commune et que des travaux de sécurisation et de rénovation d'urgence de la structure porteuse du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin puissent être menés à bien,
- Attendu que pour pouvoir garantir la sécurité des utilisateurs, pour prolonger la durée de vie ainsi que la pérennité de ce restaurant scolaire, le projet consiste en une rénovation lourde de l'ouvrage avec
 - le remplacement complet de la structure actuelle par une structure bois (seuls les murs et la dalle béton seront maintenus) ;
 - la dépose et réfection des menuiseries extérieures ;
 - le remplacement des doublages isolés contre murs existants ;
 - le remplacement de la dalle en béton de toiture par une dalle à caissons bois ;
 - la réfection des installations de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité ;
 - la réfection des installations de réchauffe de cuisine.
- Vu l'estimatif de prix sollicité par le service technique,
- Vu l'exposé des motifs élaboré par le service technique,
- Vu l'estimatif des coûts induits de CHF 90'200.- comprenant l'amortissement du montant de l'investissement,
- Vu le préavis positif de la commission conjointe des finances du 11 novembre 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour et 1 abstention,

1. D'accepter le projet de travaux de rénovation lourde du restaurant scolaire de l'Ecole Adrien-Jeandin nécessaires pour pouvoir garantir la sécurité des utilisateurs, remettre cet ouvrage en conformité et prolonger la durée de vie et la pérennité de cet équipement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 1'206'000.- TTC.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir cette dépense de CHF 1'206'000,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330, dès la finalisation de la rénovation de cet ouvrage énoncée sous point 1, estimée à début 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'206'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

11. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 427'000.- pour des travaux de remplacement et améliorations de l'installation technique du CAD Marcellly et des équipements de ventilation

M. Wünsche, Conseiller administratif délégué aux travaux et bâtiments, reconnaît que le montant peut paraître élevé, mais rappelle qu'il répond à une réalité technique et stratégique. La commune dispose en effet d'une stratégie énergétique visant à mutualiser le chauffage de plusieurs bâtiments via le chauffage à distance (CAD), dans une logique de développement durable.

M. Wünsche précise que l'installation actuelle, âgée de 17 ans, alimente dix bâtiments (dont la piscine, la salle des fêtes et l'auberge). Le crédit d'engagement vise au remplacement de pièces arrivées en fin de vie, en particulier des éléments liés à la combustion des pellets, constituant un système complexe. Ces remplacements, plus performants, permettront de garantir un fonctionnement optimal du CAD, tout en renforçant son caractère écologique, notamment par une réduction des émissions de CO₂.

Mme Bersier, présidente de la commission travaux, bâtiments, indique que la commission a accepté le crédit par 7 voix pour et 1 abstention.

M. Saudan, président de la commission finances, indique que la commission a accepté le crédit à l'unanimité.

M. Knörr relève avoir vu naître le CAD, lequel fonctionne désormais pleinement. Il souligne l'importance de préserver cette installation et indique que l'UDC soutient le crédit.

M. Loureiro donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 427'000.- pour des travaux de remplacement et améliorations de l'installation technique du CAD Marcellly et des équipements de ventilation

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'installation de chauffage à distance (CAD) centralisé que la Ville de Thônex a mis en place,
- Vu la localisation centralisée du CAD au sous-sol de l'école Marcellly, qui dessert 10 bâtiments raccordés en chauffage et en eau chaude sanitaire,

- Vu le système durable et efficace que représente le CAD, alimenté par 60% d'énergies renouvelables et permet de réaliser une économie de 230 tonnes de CO2 par an,
- Attendu que les installations liées au CAD font l'objet d'une maintenance régulière afin d'assurer son efficacité énergétique et son bon fonctionnement,
- Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de remplacement et d'amélioration de parties sur la chaufferie principale du CAD à l'école Marcelly, et sur la ventilation desservant des salles de l'école ainsi qu'une intervention sur l'armoire de régulation de la crèche les Bout'Choux, pour en garantir l'efficacité,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 11 novembre 2025

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour et 1 abstention

1. D'accepter la réalisation des travaux de remplacement et améliorations de l'installation technique du CAD Marcelly et des équipements de ventilation.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 427'000.- destiné à financer les travaux définis sous point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 879.503), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense brute de CHF 427'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 879.330 dès la fin des travaux qui est estimée en 2026.

**12. Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - rénovation des courts de tennis 1 et 2 CHF 75'000.-
(1/3 de CHF 225'000.-) (DA 25_016)**

Mme Suarez de Puga, Conseillère administrative déléguée aux sports, indique que le crédit permettra de rénover les courts de tennis n°1 et n°2 ainsi que les luminaires. Elle rappelle que ces courts, situés sous la bulle et utilisés toute l'année, ont été rénovés pour la dernière fois en 2014 et présentent aujourd'hui des signes d'usure évidents.

Mme Suarez de Puga précise que le projet a été accepté par le CSSM. Le groupement des Trois-Chêne souhaitant une surface bicolore, la proposition a été acceptée avec des couleurs harmonisées.

M. Saudan, Président de la Commission des finances, indique que la demande de crédit a été acceptée par 8 voix.

M. Allen se récusé.

M. Knörr ajoute que le choix du bicolore est plus pratique pour le jeu en l'absence d'arbitre.

M. Boux de Casson donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération
Centre sportif Sous-Moulin (CSSM)
Rénovation des courts de tennis 1 et 2
CHF 75'000.- (1/3 de CHF 225'000.-)

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les 5 courts de tennis du CSSM ont été rénovés pour la dernière fois en 2014 et que les courts 1 et 2 munis d'une installation « bulle » sont les plus sollicités tout au long de l'année,
- Attendu que selon les spécialistes, l'installation « bulle » installée pour permettre la pratique du tennis durant la saison hivernale a une durée de vie entre 10 et 15 ans,
- Vu les premières traces d'usure apparues à la fin de l'été 2024 notamment au niveau de la zone de services du court 1 et que malgré des travaux de maintenance une rénovation des deux courts doit être envisagée rapidement,
- Vu le projet présenté qui prévoit la rénovation des courts 1 et 2 ainsi que le remplacement de l'éclairage actuel par des luminaires LED sur l'ensemble des cinq terrains qui représente une intervention unique économique,
- Attendu que les travaux sont prévus à la fin de la saison sous bulle, vers la mi-avril 2026 et devraient durer environ deux semaines,
- Vu l'exposé des motifs et le plan financier des travaux présenté par le Centre sportif Sous-Moulin ;
- Vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 15 octobre 2025,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 11 novembre 2025,

Le Conseil municipal

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 24 voix pour et 2 abstentions,

1. D'accepter le projet de rénovation des courts de tennis 1 et 2 du Centre Sportif de Sous-Moulin prévoyant aussi le remplacement de l'éclairage actuel par des luminaires LED.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 75'000.- (1/3 de CHF 225'000.-).

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 75'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront sous la rubrique 3416.330 du budget de fonctionnement dès la fin des travaux qui est estimée à 2026.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

13. Préavis du Conseil municipal relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N°30102 « Thônex – Communaux d'Ambilly – Pièce A1 » (DA 25_017)

Le Président précise que les deux pièces seront soumises à un vote distinct, même si la discussion des points 13 et 14 seront étroitement liées.

M. Wünsche, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme, précise qu'il n'interviendra qu'une seule fois pour traiter conjointement les pièces A1 et A3. Il rappelle que le PLQ Belle-Terre avait fait l'objet d'un premier projet de préavis en fin de précédente législature, puis d'une enquête publique durant laquelle des observations ont été formulées, notamment sur les gabarits et l'implantation des immeubles. Ces remarques ont été traitées et ont conduit à des adaptations du PLQ, présentées ensuite à la Commission d'urbanisme, qui a pu faire valoir ses demandes.

M. Piguet, président de la commission Grands Projets donne lecture du rapport de commission qui s'est réunie le 4 novembre 2025. Elle avait pour objet le PLQ de la 2^e étape de Belle-Terre, plus précisément, la préparation du préavis du Conseil municipal sur ledit PLR. Était invitée Mme Bettina Navratil et assistaient à cette commission M. Wünsche, Conseiller administratif délégué, Mme Mathilde Parisi, urbaniste et M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint. La commission Grands projets a accepté les préavis en les retouchant de manière symétrique car les retouches ont porté sur des points communs aux deux plans pour les pièces A1 et A3 respectivement, en demandant :

- L'inscription de l'accessibilité universelle (soit les accès pour les PMR et PFR), dans l'article 1.3 ;
- Que le coût spécifique des emplacements pour vélos soit intégré dans le loyer des logements à l'exception des vélos cargo (article 2.2).
- L'inscription des enjeux de biodiversité et de climat en visant la neutralité carbone (article 2.5).
- L'inscription au registre foncier des servitudes piétonnes et cyclables avant l'ouverture du chantier selon un libellé simplifié pour en augmenter la portée (article 2.8).

Ces retouches ont été apportées à chacun des deux préavis de PLQ et les commissaires ont approuvé à l'unanimité chacun des deux PLQ sur la pièce A1 et la pièce A3.

M. Saudan, président de la commission Finances, indique que la commission n'a pas procédé à un vote.

Le Président ouvre la discussion sur les deux préavis.

M. Bösch présente la position sur les pièces A1 et A3, précisant que l'inversion des gabarits constitue une amélioration pour le voisinage de Plein-Sud et pour les vues.

M. Bösch rappelle que le préavis du Conseil municipal était favorable, à condition que les places vélos restent gratuites. **M. Bösch** souligne que la suite du processus concernera les autorisations de construire et qu'il est important que le CA et le CM puissent intervenir pour rendre la phase 2 plus ambitieuse. Compte tenu des 2'600 logements prévus, il souhaite y associer également les projets du Bioparc et du pumtrack, afin de répondre aux besoins en logements comme aux activités communales.

M. Knörr rappelle qu'il ne s'agit que d'un préavis communal et que le Canton demeure libre de ses décisions.

M. Calame aimerait contredire les propos de M. Knörr. Il rappelle que les modifications apportées au projet l'ont été à la demande de l'État de Genève et qu'en ce sens, si l'État a sollicité ces adaptations, il est vraisemblable qu'il acceptera le préavis.

M. Loureiro souligne, au nom du groupe l'Alternative, son remerciement au service technique pour la qualité du travail fourni, en particulier à M. Fortuna et Mme Parisi. Il annonce que le groupe soutiendra le préavis, celui-ci ayant été travaillé en commission, et encourage le Conseil administratif à veiller au maintien de la vie de quartier, élément jugé essentiel.

M. Loureiro donne lecture du dispositif de la délibération.

PROJET DE DELIBERATION

Préavis relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N°30102 « Thônex /Communaux d'Ambilly
- Pièce A1 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la présentation du projet de Plan Localisé de Quartier (PLQ) faite à la Commission grands projets – Belle-Terre lors des séances du 19 août et 14 octobre 2025,

Vu la mise à l'enquête publique N°2025 par le Département du Territoire dudit projet de PLQ du 28 mars au 28 avril 2025,

Vu les observations reçues par le Département du Territoire et les réponses apportées par le l'Office de l'urbanisme transmises à la commune en date du 16 octobre 2025 présentées ce jour au Conseil municipal, visant à apporter des précisions ou adaptations mineures au projet de PLQ,

Vu le préavis favorable sous conditions de la Commission Grands Projets – Belle-Terre du 4 novembre 2025,

Vu l'exposé de motifs.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 24 voix pour, et 2 abstentions

Article premier. – de préaviser favorablement le projet de plan localisé de quartier N°30102 « Thônex/Communaux d'Ambilly - Pièce A1 », sous réserve de la prise en compte des précisions et ajustements mineurs proposés par le Département du territoire, à savoir :

1. Modifications des gabarits

- **Inverser les gabarits R+8 et R+6 du bâtiment C**, faisant face aux deux copropriétés Salève 1 (Dizeniers 5) et Jura 1 (Dizeniers 2 à 8) de façon à obtenir des gabarits plus homogènes de part et d'autre de la cour champêtre.
- **Supprimer l'angle construit au bâtiment C** faisant face aux deux copropriétés précitées afin de permettre un alignement du bâtiment C avec les bâtiments déjà construits.
- **Réduire l'épannelage du bâtiment A** en portant à R+7 de l'entier du bâtiment perpendiculaire à l'allée Belle-Terre et en limitant à un bloc de R+5 le bâtiment de liaison parallèle à ladite allée.
- **Faire un décrochement en L au bâtiment C** afin de compenser la réduction de gabarit et de préserver les droits à bâtir.

2. Modification du règlement du PLQ (intégration du principe de l'accessibilité universelle)

- Intégrer dans le règlement du plan localisé de quartier le principe de l'accessibilité universelle, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les personnes en fauteuil roulant (PFR).

Art. 2. — de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes :

1. Accessibilité universelle et concertation inclusive

- Veiller à ce que le PLQ fasse l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire, en associant notamment les représentants des personnes en situation de handicap à ces démarches.
- Veiller à ce le principe de l'accessibilité universelle soit pris en compte dans l'élaboration des propositions concrétisant les objectifs du PLQ, le cahier des charges des espaces publics et des infrastructures, ainsi que la charte de développement durable.
- S'assurer que le plan paysager des espaces non bâtis, établi par le mandataire spécialisé conformément au chapitre 2, article 4 du règlement du PLQ et joint au dossier lors du dépôt de la première autorisation de construire, prenne en compte les besoins des PMR et des PFR.

2. Plans financiers

- Veiller à ce que le coût spécifique lié à la construction et à l'équipement des locaux à vélos — à l'exception des emplacements pour vélos-cargos — soit intégré dans les plans financiers des logements de manière à ce que le prix de la location des places pour vélos standards soit

inclus dans le loyer des appartements et que seuls les emplacements pour vélos-cargos, motos et voitures fassent l'objet d'une location spécifique.

3. Qualité de l'habitat et confort des logements

- Garantir un ensoleillement optimal, une répartition équilibrée de la lumière naturelle dans les logements, ainsi qu'une ventilation naturelle efficace entre les immeubles.

4. Protection contre les nuisances sonores

- Veiller au respect des valeurs limites d'immission définies par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, en tout point des ouvertures en façade donnant sur des locaux sensibles au bruit.
- S'assurer que la configuration architecturale des bâtiments exposés au bruit garantisse cette conformité.

5. Exemplarité environnementale et cadre de vie

- Faire en sorte que la future pièce urbaine réponde aux exigences de qualité, intègre les enjeux climatiques et de biodiversité et vise la neutralité carbone.
- Promouvoir une transition écologique et solidaire à travers une architecture durable et résiliente, offrant un cadre de vie de qualité aux habitants.

6. Espaces publics et végétalisation

- Veiller à la qualité et à la multifonctionnalité des espaces publics de la pièce urbaine A1, notamment par la végétalisation des cœurs d'îlot et la création de jardins collectifs de qualité.
- Encourager la végétalisation des toitures, y compris en présence de systèmes de production énergétique, afin de créer des milieux de substitution.

7. Droits à bâtir de la Commune

- Garantir que la Commune de Thônex retrouve, conformément à l'accord entre propriétaires relatif à la répartition des droits à bâtir sur les 10 parcelles historiques n°5575, 3046, 3828, 3829, 3831, 4538, 4289, 5125, 5633 et 5632, l'intégralité des droits à bâtir rattachés à la parcelle n°5633 (surface de 21'488 m²), dont elle était historiquement propriétaire dans le périmètre des Communaux d'Ambilly, soit :
 - 9'645 m² dans la pièce A3 ;
 - 7'037 m² dans la pièce A5.

8. Servitudes de passage

- Obtenir l'inscription au Registre foncier des servitudes de passage public à pied et à vélo avant l'ouverture du chantier concerné.

Art. 3. — d'autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles nécessaires aux aménagements projetés.

14. Préavis du Conseil municipal relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N°30103 « Thônex – Communaux d'Ambilly – Pièce A3 » (DA 25_018)

M. Calame propose de lire uniquement le premier point du dispositif, le reste étant identique.

PROJET DE DELIBERATION

Préavis relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N°30103 « Thônex / Communaux d'Ambilly
- Pièce A3 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la présentation du projet de Plan Localisé de Quartier (PLQ) faite à la Commission grands projets – Belle-Terre lors des séances du 19 août et 14 octobre 2025,

Vu la mise à l'enquête publique N°2026 par le Département du Territoire dudit projet de PLQ du 28 mars au 28 avril 2025,

Vu les observations reçues par le Département du Territoire et les réponses apportées par le l'Office de l'urbanisme transmises à la commune en date du 16 octobre 2025 présentées ce jour au Conseil municipal, visant à apporter des précisions ou adaptations mineures au projet de PLQ,

Vu le préavis favorable sous conditions de la Commission Grands Projets – Belle-Terre du 4 novembre 2025,

Vu l'exposé de motifs,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 24 voix pour et 2 abstentions,

Article premier. – de préaviser favorablement le projet de plan localisé de quartier N°30103-537 « THÔNEX/COMMUNAUX D'AMBILLY - PIECE A3 », sous réserve de la prise en compte des précisions et ajustements mineurs proposés par le Département du territoire, à savoir :

1. Modifications des gabarits

- **Abaisser le gabarit maximal à R+6 du bâtiment B**, situé directement le long de l'allée Belle-Terre à proximité immédiate des villas du chemin Plein-Sud afin de limiter les vis-à-vis, d'améliorer l'ensoleillement et de dégager davantage la vue vers la forêt de Belle-Terre.
- **Rehausser la partie actuellement prévue en R+1 du bâtiment B à R+4**, afin de compenser la réduction de gabarit et de préserver les droits à bâtir.

2. Modifications d'implantations

- **Reculer le bâtiment B**, situé à proximité immédiate des villas du chemin Plein-Sud, afin de limiter les vis-à-vis, d'améliorer l'ensoleillement et de dégager davantage la vue vers la forêt de Belle-Terre.
- **Supprimer la galette et reculer le bâtiment D**, dans le but d'augmenter la surface dédiée aux aménagements paysagers en pleine terre sur la pièce urbaine.

3. **Modification du règlement du PLQ (intégration du principe de l'accessibilité universelle)**

- Intégrer dans le règlement du plan localisé de quartier le principe de l'accessibilité universelle, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les personnes en fauteuil roulant (PFR).

Art. 2. — de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes :

1. **Accessibilité universelle et concertation inclusive**

- Veiller à ce que le PLQ fasse l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire, en associant notamment les représentant·e·s des personnes en situation de handicap à ces démarches.
- Veiller à ce le principe de l'accessibilité universelle soit pris en compte dans l'élaboration des propositions concrétisant les objectifs du PLQ, le cahier des charges des espaces publics et des infrastructures, ainsi que la charte de développement durable.
- S'assurer que le plan paysager des espaces non bâtis, établi par le mandataire spécialisé conformément au chapitre 2, article 4 du règlement du PLQ et joint au dossier lors du dépôt de la première autorisation de construire, prenne en compte les besoins des PMR et des PFR.

2. **Plans financiers**

- Veiller à ce que le coût spécifique lié à la construction et à l'équipement des locaux à vélos — à l'exception des emplacements pour vélos-cargos — soit intégré dans les plans financiers des logements de manière à ce que le prix de la location des places pour vélos standards soit inclut dans le loyer des appartements et que seuls les emplacements pour vélos-cargos, motos et voitures fassent l'objet d'une location spécifique.

3. **Qualité de l'habitat et confort des logements**

- Garantir un ensoleillement optimal, une répartition équilibrée de la lumière naturelle dans les logements, ainsi qu'une ventilation naturelle efficace entre les immeubles.

4. **Protection contre les nuisances sonores**

- Veiller au respect des valeurs limites d'immission définies par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, en tout point des ouvertures en façade donnant sur des locaux sensibles au bruit.
- S'assurer que la configuration architecturale des bâtiments exposés au bruit garantisse cette conformité.

5. **Exemplarité environnementale et cadre de vie**

- Faire en sorte que la future pièce urbaine réponde aux exigences de qualité, intègre les enjeux climatiques et de biodiversité et vise la neutralité carbone.
- Promouvoir une transition écologique et solidaire à travers une architecture durable et résiliente, offrant un cadre de vie de qualité aux habitants.

6. Espaces publics et végétalisation

- Veiller à la qualité et à la multifonctionnalité des espaces publics de la pièce urbaine A3, notamment par la végétalisation des cœurs d'îlot et la création de jardins collectifs de qualité.
- Encourager la végétalisation des toitures, y compris en présence de systèmes de production énergétique, afin de créer des milieux de substitution.

7. Droits à bâtir de la Commune

- Garantir que la Commune de Thônex retrouve, conformément à l'accord entre propriétaires relatif à la répartition des droits à bâtir sur les 10 parcelles historiques n°5575, 3046, 3828, 3829, 3831, 4538, 4289, 5125, 5633 et 5632, l'intégralité des droits à bâtir rattachés à la parcelle n°5633 (surface de 21'488 m²), dont elle était historiquement propriétaire dans le périmètre des Communaux d'Ambilly, soit :
 - 9'645 m² dans la pièce A3 ;
 - 7'037 m² dans la pièce A5.

8. Servitudes de passage

- Obtenir l'inscription au Registre foncier des servitudes de passage public à pied et à vélo avant l'ouverture du chantier concerné.

Art. 3. — d'autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles nécessaires aux aménagements projetés.

15. Tableau de répartition des présidents-es et vices-présidents-es pour les votations prévues en 2026 (C 25_08)

M. da Silva, Maire, indique que le tableau a circulé et a été dûment complété, les fonctions étant pourvues. Il propose de l'adopter tel que présenté par le Bureau.

Désignation des présidents-es, vice-présidents-es et suppléants-es pour les votations prévues en 2026

- Vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents-es, vice-présidents-es et suppléants-es des locaux de vote ;
- Vu l'article 33, alinéa 1 et alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui stipule entre autres une juste répartition entre les diverses tendances politiques ;
- Vu le courrier du service des votations et élections du 1^{er} septembre 2025 ;
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

décide

par acclamation

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléances du local de vote de Thônex, pour l'année 2026 qui se présente comme suit : (voir annexe)

16. Motion du groupe PLR « pour la création d'un programme d'activités physiques préscolaires à Thônex » (MM 25_02)

M. Boux de Casson donne lecture du texte de la motion dont il est l'auteur.

M. Knörr relève avec satisfaction que la motion s'inspire d'exemples suisses.

M. da Silva estime que l'idée est pertinente et que MiniMove mérite le soutien de tous. Il rappelle que le projet avait été présenté lors d'une séance « 3x3 » de la Fondation de la Jeunesse, alors porté par Chêne-Bourg, tandis que Thônex s'y était initialement opposée.

À la reprise de son dicastère, **M. da Silva** a constaté que les enjeux liés à la jeunesse, ainsi que le projet MiniMove, n'avaient pas progressé. Il a donc relancé les démarches, cette fois dans une approche intercommunale Trois-Chêne. Il indique qu'IdéeSport a relevé la proximité du bassin d'activité, ce qui a facilité les premiers échanges entre communes. Le projet, évalué à 43 000 francs pour Chêne-Bourg, s'inscrit dans le contrat de prestations jeunesse, avec une mise en œuvre envisagée en 2026.

M. da Silva note cependant que certains considérants de la motion sont en décalage avec l'état réel du dossier. Il relève aussi des enjeux de pilotage, de mise à disposition des infrastructures et de coordination avec les clubs locaux. Sur le fond, il confirme soutenir la motion, tout en estimant que la commune ne doit pas être dépossédée d'un projet qu'elle a déjà initié.

M. Boux de Casson remercie l'assemblée et indique que l'idée lui est venue de sa petite-fille, qui fréquente un MiniMove à Lausanne. Il précise qu'il ignorait les travaux déjà engagés sur ce dossier et qu'il a dû choisir un dicastère pour rédiger le considérant.

M. da Silva répond qu'il ne s'agit pas d'un attachement personnel, mais d'un projet lancé au sein de la Fondation de la Jeunesse, dont il est le délégué, et porté par le service, avec un traitement assuré par M. Wünsche et Mme Suarez de Puga. Cela ne remet pas en cause le projet lui-même.

M. Rastello, au nom du groupe L'Alternative, exprime sa position. Il estime que la motion pose problème sur la forme, donnant l'impression d'une « publicité déguisée » pour une Conseillère administrative et d'un projet insuffisamment concret. Il relie cette démarche au débat budgétaire et à un manque perçu de projets structurants.

Sur le fond, **M. Rastello** considère la motion comme un « copier-coller » qui ignore les réalités sociales, notamment les besoins prioritaires en structures d'accueil, telles que les crèches.

Selon lui, **M. Rastello** est incohérent de proposer des prestations complémentaires lorsque le socle de base n'est pas assuré. Il relève également que le contenu pédagogique avancé ne correspond pas complètement à la réalité du programme. Pour ces raisons, le groupe L'Alternative vote contre.

Mme Suarez de Puga se dit surprise par ces propos. Elle rappelle que, si toute politique peut être qualifiée de « superflue », il est essentiel de proposer des prestations sociales en faveur de la jeunesse, de l'intergénérationnel et de la santé publique. Elle salue la motion, se réjouit d'en assurer la mise en œuvre et félicite M. da Silva pour avoir pris les devants.

Mme Moro répond à M. Rastello en estimant que ses propos sont déplacés et qu'il est regrettable d'entendre des attaques personnelles. Elle rappelle qu'il existe, comme pour l'initiative qu'il a lui-même portée, des projets populaires, et qu'il est inexact de considérer qu'un programme destiné aux enfants serait « inutile » au seul motif que les crèches doivent rester une priorité. Elle souligne que de nombreux enfants ne fréquentent pas les crèches, non par manque de places, mais par choix, et qu'il ne faut pas les oublier.

Mme Moro regrette que l'on refuse de soutenir une motion qui constitue avant tout un message politique positif, d'autant que le groupe L'Alternative prône l'importance des activités jeunesse. Elle estime que l'objectif de la motion est de reconnaître l'intérêt du projet MiniMove, de le soutenir et de saluer le travail entrepris, notamment par le Conseil administratif et la Fondation de la Jeunesse, sans chercher à l'attribuer à une personne en particulier.

M. Knörr suggère d'aborder la question avec pragmatisme et se demande dans quelle mesure la motion adressée au Conseil administratif peut être perçue comme un appui, une contrainte ou un élément neutre dans la conduite du projet.

M. Rastello précise qu'il n'a jamais qualifié le projet d'« inutile », mais qu'un ensemble de raisons justifie l'opposition de son groupe à la motion. Il s'étonne également que l'on parle de service public alors qu'IdéeSport est une fondation externalisée, rappelant au passage que le groupe de Mme Moro s'était opposé à l'externalisation de la gestion des parkings.

M. Rastello ajoute avoir appris durant le débat que le programme était déjà lancé et soutenu, estimant qu'il aurait été souhaitable que les informations circulent plus largement, notamment grâce à une meilleure coordination entre les membres du Conseil administratif impliqués aux côtés de M. da Silva.

M. da Silva indique que le véritable soutien consisterait à disposer d'un budget permettant l'engagement de délégués jeunesse. Faute de perspectives en ce sens, la motion n'a, selon lui, aucun impact réel et ne modifiera pas la dynamique déjà engagée. **M. da Silva** précise que la tenue d'une commission jeunesse est prévue au début de l'année prochaine et qu'il comptait y inscrire ce sujet. Le travail sera présenté avec ou sans motion.

Mme Mancini relève l'existence d'un dicastère des sports et demande s'il existe d'autres projets similaires, afin d'éviter d'éventuels doublons.

M. Calame remercie les auteurs de la motion, qu'il juge fondée sur une bonne intention. Il rappelle toutefois que, dans ce Conseil municipal, certaines motions se révèlent parfois non nécessaires, à l'image de pétitions classées lorsque la Commission des sports traite déjà le sujet. Il s'adresse dès lors à M. Boux de Casson pour lui demander s'il envisage de retirer sa motion, ce que **M. Boux de Casson** refuse.

Motion pour la création d'un programme d'activités physiques préscolaires à Thônex

Exposé des motifs

Les premières années de la vie sont cruciales pour le développement moteur, social et affectif des enfants. Des initiatives telles que MiniMove, mises en œuvre avec succès dans certaines villes telles que Lausanne, Yverdon, Plan-les-Ouates et Chêne-Bourg, offrent aux familles un espace sécurisé et inclusif où les enfants en âge préscolaire peuvent bouger, jouer et interagir, accompagnés d'un adulte de référence.

Ces programmes (souvent gratuits pour les utilisateurs), ouverts le dimanche matin, favorisent l'intégration sociale et la prévention en santé publique (des ateliers divers tels que sur l'alimentation et le mouvement, peuvent être proposés). Ils répondent également à une demande croissante d'activités familiales accessibles, particulièrement dans les communes urbaines où les infrastructures sportives sont sous-utilisées le week-end.

Thônex, commune dynamique et attentive au bien-être de ses habitants, pourrait envisager une telle offre, adaptée à ses infrastructures et à ses ressources, en partenariat avec des acteurs spécialisés tels que la Fondation IdéeSport. La Fondation pour la Jeunesse de Thônex, déjà active dans le soutien aux activités extrascolaires et communautaires, serait également un partenaire naturel pour étudier la faisabilité et assurer le management du projet, sous l'impulsion de la Conseillère administrative en charge du dicastère du Sport.

Considérant s

- Considérant le succès des programmes MiniMove de la Fondation IdéeSport dans plusieurs communes suisses, notamment Lausanne et Chêne-Bourg;
- Considérant l'importance de promouvoir l'activité physique dès le plus jeune âge;
- Considérant le rôle social et préventif de telles initiatives pour les familles;
- Considérant la volonté d'optimiser l'usage des infrastructures sportives communales;
- Considérant l'expertise locale de la Fondation pour la Jeunesse de Thônex dans le domaine des activités destinées à la jeunesse;
- Considérant que la coordination du projet sera assurée par la Conseillère administrative en charge du dicastère du Sport, en partenariat avec la Fondation pour la Jeunesse de Thônex;

Motion

Sur proposition du Parti Libéral Radical, le Conseil municipal de Thônex invite le Conseil administratif à :

1. Étudier la faisabilité de mettre en place un programme d'activités physiques et ludiques destiné aux enfants en âge préscolaire (1-5 ans), accompagnés d'un adulte de référence, sur le modèle du programme MiniMove de la Fondation IdéeSport;
2. Évaluer les infrastructures disponibles (salles de sport, gymnases) et les partenariats envisageables, notamment avec la Fondation pour la Jeunesse de Thônex;

3. Présenter au Conseil municipal un rapport sur les modalités, les coûts attendus et les possibilités de mise en œuvre d'un tel programme à Thônex.

Motion du groupe PLR

Pour la création d'un programme d'activités physiques préscolaires à Thônex

Considérant :

- Considérant le succès des programmes MiniMove de la Fondation IdéeSport dans plusieurs communes suisses, notamment Lausanne et Chêne-Bourg;
- Considérant l'importance de promouvoir l'activité physique dès le plus jeune âge;
- Considérant le rôle social et préventif de telles initiatives pour les familles;
- Considérant la volonté d'optimiser l'usage des infrastructures sportives communales;
- Considérant l'expertise locale de la Fondation pour la Jeunesse de Thônex dans le domaine des activités destinées à la jeunesse;
- Considérant que la coordination du projet sera assurée par la Conseillère administrative en charge du dicastère du Sport, en partenariat avec la Fondation pour la Jeunesse de Thônex;

Sur proposition du groupe PLR

Le Conseil municipal

Invite

Par 9 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions

Le Conseil administratif à étudier :

1. Étudier la faisabilité de mettre en place un programme d'activités physiques et ludiques destiné aux enfants en âge préscolaire (1-5 ans), accompagnés d'un adulte de référence, sur le modèle du programme MiniMove de la Fondation IdéeSport;
2. Évaluer les infrastructures disponibles (salles de sport, gymnases) et les partenariats envisageables, notamment avec la Fondation pour la Jeunesse de Thônex;
3. Présenter au Conseil municipal un rapport sur les modalités, les coûts attendus et les possibilités de mise en œuvre d'un tel programme à Thônex.

17. Proposition du Conseil administratif

Néant.

18. Questions écrites

La réponse à la question de M. Boux de Casson du 1^{er} avril concernant la demande de soutien à un projet-pilote d'habitats inclusifs de jeunes adultes en situation d'handicap sera jointe en annexe au procès-verbal.

M. Boux de Casson remercie pour la réponse, qu'il juge conforme, et indique qu'il transmettra l'information aux personnes concernées.

19. Propositions individuelles

Néant.

20. Divers

- **Réponse aux motions portant sur une administration moderne et inclusive**

M. da Silva présente la réponse aux motions et en donne lecture.

M. da Silva indique en complément que plusieurs projets sont en cours, parmi lesquels : le déploiement des réservations de salles en ligne, en lien avec la mise en service du nouveau site internet ; la refonte complète de ce dernier ; ainsi que la création d'un système d'information dédié aux ressources humaines. **M. da Silva** souligne que le Conseil administratif reste attentif au risque de fracture numérique et veille, pour cette raison, à maintenir une forte accessibilité aux services communaux, notamment grâce aux guichets et aux permanences décentralisées dans les quartiers, qui répondent aux besoins d'une part importante de la population.

La réponse relative au projet d'application mobile est également lue.

- **Pétition pour des baignades inclusives à la piscine de Thônex**

Mme Roy remercie pour la réponse transmise par le Bureau aux pétitionnaires concernant les piscines inclusives, mais s'étonne que ces derniers aient découvert cette réponse dans le procès-verbal du Conseil municipal, plutôt que par un courrier direct. Elle demande dès lors au Bureau de veiller à ce que les réponses, notamment celles liées aux pétitions, soient adressées dans les plus brefs délais, et non plusieurs semaines plus tard.

Le Président indique qu'une solution a été trouvée entre-temps.

M. Rastello regrette que la question n'ait pas été portée au Bureau, jugeant problématique et même scandaleux le délai de réponse aux pétitionnaires. Il se réjouit néanmoins qu'une solution ait été trouvée pour que cette situation ne se reproduire pas. Il profite pour remercier par ailleurs les services communaux pour le salage préventif effectué.

- **Repas au restaurant scolaire d'Adrien-Jeandin**

Mme Mancini revient sur le restaurant scolaire d'Adrien-Jeandin. Elle rappelle que les enfants reçoivent des sandwiches depuis près d'un an et s'étonne que le GIAP ait récemment évoqué une situation ne datant que de « deux semaines ».

Mme Mancini relève également une incohérence entre la date de fin des travaux annoncée par le GIAP (fin novembre) et celle communiquée ce soir (début janvier). **Mme Mancini** demande que le Conseil administratif éclaire ces informations auprès du GIAP afin que les parents soient correctement informés.

M. da Silva répond qu'il siège au comité du GIAP et qu'il a déjà soulevé cette question lors d'une séance où il remplaçait M. Kilcher. Il se dit assez contrarié par la manière dont l'information a été traitée. **M. da Silva** ajoute que les sandwiches devraient être plus copieux et que la problématique a été remontée au niveau cantonal, d'autres écoles (notamment à Bernex et Confignon) ayant rencontré la même situation. Il précise toutefois qu'il n'est pas certain que des améliorations puissent être garanties pour les 4 à 5 semaines restantes, et constate qu'il n'y a pas eu un bon pilotage de la situation.

- **Ordre du jour de la présente séance**

Mme Mancini souligne qu'avec 19 objets à l'ordre du jour, le Conseil municipal n'a pas pu aborder le budget, et invite à prévoir des ordres du jour moins chargés à l'avenir. **Le Président** répond que le prochain Conseil municipal offrira l'opportunité d'aborder ce point.

- **STEP Vilette et Foron**

M. Boux de Casson rappelle qu'une passerelle d'une certaine envergure sera mise en place le 15 décembre. Il se dit préoccupé par les promesses faites au niveau des aménagements annoncés depuis longtemps, notamment un feu rouge au niveau du croisement entre le chemin Sous-Ville et l'avenue de Thônex, et souhaite relayer cette préoccupation.

M. Wünsche répond que le feu prévu sur l'avenue de Thônex fait effectivement partie des mesures cantonales. Il précise qu'une rencontre avec M. Maudet est prévue début 2026, au cours de laquelle la commune tentera de débloquer la situation.

M. da Silva précise qu'il ne s'agit pas d'un dossier en suspens depuis cinq ans, mais depuis près de dix ans. Il rappelle qu'une inscription budgétaire avait été réalisée, que la commune a mené l'ensemble des démarches nécessaires, y compris la recherche d'héritiers et la finalisation des cessions et échanges parcellaires. Malgré cela, le tronçon n'a jamais été réalisé, situation qu'il met en parallèle avec le manque de capacité et de volonté observé concernant les travaux du pont Jeandin.

Depuis qu'il a repris le dicastère de la sécurité, **M. da Silva** indique que la question de la passerelle suscite des inquiétudes sécuritaires. Il rapporte que les douanes expliquent depuis trois ans être prêtes à installer des caméras, mais sans savoir où les raccorder. Le Canton et les SIG ont de leur côté indiqué qu'il n'était pas possible de les connecter aux réseaux électriques, pourtant publics. Cette situation conduit désormais à demander à la commune de lancer elle-même des travaux, ce qui rend encore plus complexe la résolution du dossier.

- **Jetons de présence**

Mme Suarez de Puga rassure M. Rastello au sujet des jetons de présence : le montant est fixé à 140 francs pour le Président et 120 francs pour les autres membres, avec une majoration de 50 % lorsque la séance dépasse 2 h 30.

La séance est levée à 23h32.